



Compte-rendu du Conseil d'administration Séance du 8 juillet 2022 à La Rochelle – en visioconférence

ORDRE DU JOUR :

- 1) Séance introductive,
- 2) Approbation du compte-rendu du CA précédent,
- 3) Actions 2022 : calendrier, lieux, thèmes (assemblée générale, garderie, fréquentation...),
- 4) Projet de coopération décentralisé avec l'Ukraine,
- 5) Sollicitations diverses,
- 6) Développement du réseau (adhésions),
- 7) Questions diverses.

PRESENCE

Administrateurs(trices) présents :

- BAZIN Patrick, directeur de la gestion patrimoniale du Conservatoire du littoral
- CHAUDOIR Gwendoline, Maire de Portiragnes, Vice-présidente CA Hérault Méditerranée
- COUGOULIC Maurice, Trésorier de Rivages de France
- CRAUSTE Robert, Maire du Grau du Roi
- GADENNE Audrey, Conseillère départementale, département du Calvados
- GRABIERES Ganix, Adjoint au maire d'Hendaye
- GOUGUET Loïc, Responsable technique littoral à l'ONF
- LEON Erven, Maire de Perros-Guirec
- HELARY Yann, Conseiller régional Occitanie
- LEVEUGLE Emmanuelle, Présidente d'EDEN 62
- MILLET Txomin, Garde du littoral au CPIE Littoral basque
- REAULT Didier, Président de Rivages de France
- ROSSO Christophe, Garde du littoral au Grau du Roi, représentant Occitanie
- ZUCCHET Olivier, Garde du littoral au Département du Calvados

Administrateurs excusés :

- BALGUERIE-ROLLET Catherine, Adjointe au maire, Arles
- FOULC Ludovic, Responsable unité littorale, CEN Occitanie
- JOLIMAITRE Jean-Frédéric, Directeur service environnement, département du Calvados
- LEPINE Christophe, Président du CEN Hauts-de-France
- LUCCHESI Jean-Laurent, Président de l'association des amis des marais du Vigueirat
- NOUVEL Valérie, Présidente du SyMEL
- OLIVRY Didier, Délégué Bretagne du Conservatoire du littoral

Ont assisté également :

- ⇒ DOUGE Eric, Eric Dougé communication
- ⇒ DRAI Sophie, responsable de service, CA Hérault Méditerranée
- ⇒ GEFFROY Florian, Directeur de Rivages de France
- ⇒ ROQUIER Valérie, Animatrice réseau à Rivages de France

Le Conseil d'administration de Rivages de France s'est tenu en présentiel à La Rochelle et en visioconférence le 8 juillet 2022 de 9h à 11h.

1) Séance introductive

Didier Réault : la vie de l'association a été perturbée par la crise sanitaire et des élections particulièrement agitées. Les gestionnaires ont continué à travailler au mieux sur leurs espaces naturels pour la préservation de la nature et la gestion de la fréquentation de plus en plus importante et oppressante sur nos territoires. Ce sera sans doute LE sujet des prochaines années pour la majorité des gestionnaires d'espaces naturels.

2) Approbation du compte-rendu du CA précédent

- Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 23 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3) Actions 2022

Formations/ Conseils

- 15-16 septembre : Formation à l'environnement littoral pour 6 Conseils des Sages de Charente-Maritime dans les marais de Brouage et Rochefort. Ce projet de formation fait suite à la signature d'une convention avec la Fédération Française des Villes et des Conseils des Sages pour développer la participation citoyenne. L'objectif de la formation est d'apporter de la connaissance aux Conseils des sages et d'appuyer les gestionnaires dans leurs actions de gestion courante.
- Novembre : Formation sur le nettoyage raisonné des plages pour la CDC Côte Vermeille dans le secteur d'Argelès.

Rencontres régionales

- Normandie : Sentier du littoral en collaboration avec le SyMEL – octobre
- Bretagne : Gestion de la fréquentation en collaboration avec le PNR Golfe du Morbihan – décembre à Arradon.

Rencontres partenaires

- Journées de l'ANEL : 29-30 septembre au Grau du Roi
Robert Crauste : toutes les collectivités y sont invitées. Ces journées seront l'occasion de découvrir les aménagements récents du Phare de l'Espiguette.

Salons

- Hydro-Expo (juin 2022), au Lac de la Forêt d'Orient : parrainage du Salon, tenue d'un stand Rivages de France et intervention sur « Les zones humides littorales : des écosystèmes utiles pour les territoires »
- Salon du littoral 18-19 octobre à Agde (34). Rivages de France est sollicité pour :
 - Intervenir sur la thématique de l'érosion côtière à la conférence « Au bord du Gouffre »
 - Tenir un stand :
 - partagé avec notre partenaire Accessrec
 - valorisant les actions et les sites des gestionnaires : appel à visuels
 - Diffuser le film de Rivages de France dans l'espace VIP

Assemblée générale et Ateliers de Rivages de France

Le Conseil d'administration valide :

- L'organisation de l'AG et des Ateliers sur le thème de la Garderie, le mercredi 19 octobre de 9h à 17h, dans le cadre du Salon du littoral.
Modalités d'accès au Salon : gratuit pour les collectivités, établissements, associations... Cela comprend l'accès aux expositions - conférences - réunions d'affaires et visites de site. Réservation sur inscription. RDF communiquera prochainement les modalités d'inscription.
- Gwendoline Chaudoir propose d'accueillir l'AG et les Ateliers : mise à disposition d'une salle, organisation d'une visite de site à la RN de Bagnas (Agde) au cours de laquelle pourront être présentées les différentes missions du métier de garde.
- La création d'un groupe de travail pour la préparation des ateliers présidée par Gwendoline Chaudoir avec Olivier Zucchet, un garde du littoral du Grau du Roi (à confirmer), Gaëlle Moreau (Conservatoire du littoral).
- L'Intervention à la conférence thématique « Au bord du Gouffre » :
 - Ganix Grabières propose de solliciter la commune de Saint Jean de Luz (projet de relocalisation).
 - Le Conservatoire du Littoral se propose également de présenter différents sites pilotes du projet Adapto.

Retour d'expériences : Gestion de la Fréquentation des sites

- Un **guide de retours d'expérience** est prévu en fin d'année et inclura notamment les retours de 3 sites pilotes qui expérimentent cet été de nouveaux dispositifs de gestion de la surfréquentation : Calanques de Marseille, Iles de Port-Cros-Porquerolles, Cap Fréhel-Cap d'Erquy.
- **Parc National des Calanques** : mise en place du permis de visite dans la Calanque de Sugiton, 2 journées test du 26 juin et 3 juillet 2022.

Didier Réault : cette expérimentation a été mise en place du fait de la surfréquentation de cette calanque qui a accueilli jusqu' 2500 personnes pour une capacité de 400 personnes. C'est un site soumis à l'érosion des sols, au piétinement d'espèces protégées telle que l'Astragale. Cette dernière a fait l'objet d'une opération de replantation.

Il a été décidé d'organiser l'accès avec un permis de visite (sous forme de QR code) via une réservation sur le site internet du Parc national 3 jours avant la visite (342 visiteurs la 1ere journée).

L'organisation de l'accueil sur le site s'est faite de manière progressive : une forte campagne de communication, « Réserver c'est préserver », a été menée en amont dans les transports en commun et sur les routes d'accès à la calanque.

La médiatisation a assuré le succès du dispositif : bonne acceptabilité, pas d'altercation ni de violence. Les visiteurs, très satisfaits, ont apprécié la sérénité et tranquillité du site. Il n'y a pas eu de débordement. Le mouillage organisé a également permis un apaisement de la fréquentation.

L'expérimentation va être reconduite tous les jours jusque fin août. Elle sera certainement mise en place sur d'autres calanques. Il y aura peut-être d'autres difficultés lorsque le permis sera appliqué tous les jours.

Des mesures ont été prises sur d'autres Calanques pour limiter l'érosion des sentiers et protéger les herbiers de posidonies : interdiction du VTT, restriction du débarquement des kayaks, interdiction du mouillage des bateaux.

L'interdiction du mouillage sur 2 calanques est bien comprise du fait qu'elles se situent dans un parc national. Cela ne pose pas de soucis au niveau local car ce n'est pas une destination des marseillais mais un lieu de halte pour les plaisanciers.

Toutes ces mesures induisent un comportement plus respectueux sur les autres calanques. Il semblerait que les habitants ressentent moins de pression.

Robert Crauste : le banc sableux de l'Espiguette est devenu un lieu de mouillage important. Faire appliquer la réglementation est compliquée. La régulation du mouillage va certainement être mise en place.

- EDEN 62, CAP Gris-Nez CAP Blanc-Nez

Emmanuelle Leveugle : des aménagements ont été faits pour recréer des parkings pour un coût de 2 millions par an. La problématique est différente car les espaces sont plus grands que les Calanques. Les parkings reculés permettent un « écrémage naturel » des visiteurs. Le recul des chemins est surtout dû à l'effondrement des falaises. Les visiteurs sont globalement respectueux. La période post-confinement a vu arriver une population différente ne connaissant pas les règles de fréquentation d'un site. « Si c'est public c'est à moi, je fais ce que je veux ».

- Sentier du littoral et plages de Perros-Guirec

Erven LEON : en raison du contexte de quasi-sécheresse la mairie a fait prendre 1 arrêté municipal d'interdiction de fumer sur le sentier du littoral et la fermeture des douches de plage. L'idée est de maintenir ces interdictions par la suite.

4) Projet de coopération décentralisé avec l'Ukraine

Le Président sollicite les membres actifs pour qu'ils apportent leur soutien au projet de coopération décentralisée par la signature d'un courrier officiel de soutien (projet explicité ci-dessous).

Objet du courrier : Soutien au projet de coopération internationale « Ukraine post-conflit, reconstruire l'avenir d'un territoire littoral »

Madame, Monsieur (Président(e) ou Maire),

Les échanges d'expérience, la réflexion et l'action collectives, sont dans l'ADN de Rivages de France, au service de la préservation et de la valorisation des espaces naturels protégés. Ces mêmes leviers, Rivages de France propose à ses adhérents de les actionner pour témoigner de notre solidarité avec l'Ukraine et lui permettre d'ores et déjà d'envisager sa reconstruction et son avenir à terme.

Depuis 2019, dans le cadre d'un projet de coopération internationale porté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), le GIP Littoral, BETEN Ingénierie International et des experts français (INterland, CASAGEC, Rivages de France) accompagnaient la Ville de Marioupol, située sur les bords de la mer d'Azov pour retrouver et valoriser sa façade maritime. Ce projet, élaboré conjointement avec les autorités de Marioupol et du district, n'a pu être mené à son terme compte tenu de l'invasion russe du 24 février 2022.

Le MEAE entend toutefois déployer rapidement des actions de soutien et anticiper la reconstruction de la ville par un appel à projet pour une intervention de 3 ans (2022-2024). C'est Rivages de France qui porte ce projet de coopération internationale, en coordonnant une équipe pluridisciplinaire renforcée et en maintenant le lien avec l'équipe municipale ukrainienne.

Ce projet vise notamment la mise en œuvre de 3 actions :*

- 1. La réalisation d'un guide méthodologique de reconstruction d'une ville littorale, s'appuyant sur des retours d'expériences de villes françaises reconstruites après-guerre*
- 2. Un accompagnement sur les possibles nouveaux positionnements stratégiques et l'aménagement du territoire du district de Marioupol et de la ville, et réflexion sur la mise en place de secteurs pilotes sur la reconstruction durable et résiliente*
- 3. La valorisation des sites naturels du Parc national de Méotida.*

** les actions 2 et 3 ne pourront être entreprises que dans un contexte de paix et de stabilité revenu en Ukraine, à Marioupol en particulier.*

Conformément à la délibération prise par son conseil d'administration en mars 2022, Rivages de France sollicite dès à présent ses membres actifs pour qu'ils apportent leur soutien à ce projet de coopération décentralisée par la signature d'un courrier officiel de soutien. Les collectivités contactées pourront en outre être sollicitées pour enrichir ce projet de coopération via des éléments de connaissance ou de réflexions internes, des ressources bibliographiques...

J'espère que notre demande retiendra votre attention et vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

- **Le conseil d'administration adopte à l'unanimité le courrier présenté ci-dessus.**

5) Sollicitations diverses

- **30 ans du Syndicat Mixte Eden 62 – mars 2023**

Le syndicat organise le séminaire « Ancrage Territoriale » sur la thématique de la participation citoyenne, pour « Fédérer (impliquer et associer) les habitants aux espaces de nature proches de chez eux ».

Emmanuelle Leveugle : le but de cet évènement est d'avoir des retours d'expériences pour améliorer nos pratiques, partager celles que nous avons expérimenté et qui pourraient être mises en place ailleurs.

Florian Geffroy : ce sont des expériences un peu nouvelles pour les collectivités. Cela demande une organisation partenariale entre la collectivité et une structure associative gestionnaire afin de faciliter la mise en œuvre. Les retours d'expérience d'Esterel Côte d'Azur Agglomération et le Syndicat mixte de la Ria d'Etel peuvent être intéressants .

Patrick Bazin : Réserves Naturelles de France développe des programmes sur le sujet. Il existe une association villageoise à Mayotte qui participe à la gestion.

Emmanuelle Leveugle : A la RN du Platier d'Oye des habitants se sont constitués en association pour présenter leur territoire. Ce sont des « Greeters », ambassadeurs bénévoles qui proposent des animations sur le site.

- **EUCC France – 2023 : Organisation d'ateliers sur le littoral morbihannais**

RDF est sollicitée pour une intervention sur l'érosion cotière, apporter une expertise sur un site en particulier. Les ateliers auront lieu sur le cordon dunaire de Gâvres -Quiberon ».

Loïc Gouguet : ces ateliers comprennent habituellement une journée de terrain avec une visite de 3-4 sites sur des thèmes variés : risques naturels, organisation de la fréquentation, biodiversité... et une journée de discussion entre scientifiques, techniciens et élus. C'est une opportunité de s'associer à cet évènement qui est un lieu d'échanges.

- **Salon des maires**

Demande d'une interview d'un gestionnaire pour présenter l'érosion cotière et les moyens mis en œuvre pour y répondre. Didier Réault est disponible le 12 ou 13 septembre.

- **Axa Climate**

Filiale du groupe AXA spécialisée dans l'adaptation face aux risques climatiques. Gwendoline Chaudoir se propose d'échanger avec eux sur les prestations proposées aux collectivités, notamment sur l'identification et la priorisation des mesures d'adaptation.

6) Développement du réseau

Afin d'assurer à terme le fonctionnement de l'association dans le contexte actuel d'augmentation de l'inflation, il est proposé d'augmenter les cotisations de 20 % à partir de 2023 (cf : diaporama, tableau de projection). Pour rappel, le barème d'adhésion n'a pas été modifié depuis 2012.

- **Le conseil d'administration est d'accord pour présenter cette projection à la prochaine assemblée générale**

7) Questions diverses

- **Décret relatif au classement des espaces remarquables caractéristiques du littoral**

Gwendoline Chaudoir : Les concessions de plages ne sont plus acceptées dans ces espaces classés. Cela va impacter les collectivités gestionnaires de ces concessions. Ce décret pose aussi des problèmes car il va impliquer la disparition de $\frac{3}{4}$ des concessions de plages sur notre littoral. A Sète, le cordon dunaire reconstitué est désormais classé espace naturel remarquable proche du rivage. Toutes les concessions vont disparaître pour se retrouver densifiées sur d'autres secteurs. Cela entraînera d'autant plus d'impacts liés à la densification. Ce sont des revenus importants pour les collectivités qui ont en charge la gestion du domaine public et qui ne seront pas remplacés. Il n'y a pas de compensations financières. Les collectivités savent maintenant gérer l'équilibre entre les concessions et protection des espaces naturels, utilisant des cahiers des charges restrictifs et très encadrés, contrairement aux années 1990-2000.

- **Futurs décrets de la Loi Climat et Résilience**

Yann Héлары : cela rejoint la question des futurs décrets provenant de la Loi Climat et Résilience. L'Etat avait édité une règle pour les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI). Beaucoup de communes ont exprimé leur mécontentement car cette règle (diminution de 50 % des zones pouvant être artificialisées) crée un déséquilibre entre les zones urbaines et zones rurales. Ce qui paraît être une solution simple est en réalité extrêmement complexe. L'Etat en a délégué la gestion aux régions. En Occitanie, le découpage est en 4 zones : urbaine, rurale, littorale et zone de montagne. Les préfets doivent émettre un avis avant la sortie des décrets de la Loi Climat et résilience (prévue à l'automne). Ces décrets sont de nature à durcir de façon significative les normes dans les territoires. Il faudra être attentif à ces décrets pour les zones littorales. Rivages de France suivra de près leur sortie, ne pas hésiter à faire remonter les informations à ce sujet. L'association des maires de France a fait un lobbying très important car ces mesures sont inadaptées au local.

Didier Réault : ces mesures ne prennent pas en considération les efforts qui ont été faits auparavant. La nécessité de la vie d'une commune n'est pas prise en compte.

Emmanuelle Leveugle : Le fait de diviser par 2, cela implique que ceux qui ont trop « abusé » de l'artificialisation sont ceux qui garde le plus de moyens.

Didier Réault
Président de Rivages de France

